



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-200

Avenant n°2 Concession d'aménagement du passage des Buttes (Urbanisme)

321

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	10
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETET

Était excusé

Jean-Michel POISSON

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Pascal ROSSION donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Sébastien LEROUX, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221213-DEL2022-200-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Le 28 juin 2018, le Conseil Municipal décidait de confier à la Société Publique Locale Gestion, Aménagement, Construction le soin de réaliser l'aménagement de l'opération dite du lotissement « Passage des Buttes ».

L'opération dite lotissement « Passage des Buttes » a pour but de mettre en œuvre un programme d'aménagement sur un périmètre compris entre la rue des Anciens Combattants d'Indochine et d'Extrême Orient, la rue de la Sablonnière et le Boulevard Henri IV. Le projet consistera à aménager des parcelles dédiées à de l'habitat individuel, l'ensemble des travaux incluant la voirie, les réseaux, les espaces libres et installations diverses afin de répondre aux besoins des futurs acquéreurs.

Cette mission a été concrétisée par la signature d'un contrat de concession le 10 juillet 2018 pour une durée de 5 ans, à compter de sa notification.

L'ensemble des travaux d'aménagement a commencé en 2022. La commercialisation se concrétisera à la suite, en 2023. Préalablement à la phase opérationnelle, la SPL va solliciter le concours d'établissements bancaires pour le portage financier de l'opération. Afin que ces propositions financières puissent être en concordance avec la durée prévisionnelle de la phase opérationnelle, il a été nécessaire de prolonger la concession en conséquence, par le biais d'un avenant n°1, approuvé lors du conseil municipal en date du 07 juin 2021.

Par la suite, la Ville de Dreux a pris en charge le désamiantage et la démolition des bâtiments et a fait estimer l'unité foncière par les services domaniaux. La valeur estimée étant supérieure à la valeur indiquée dans le contrat de concession, il convient de signer un avenant n°2 afin de rectifier le bilan de l'opération.

Il est procédé également à des ajustements mineurs sur le programme de l'opération : réorganisation des lots sur le passage des Buttes et suppression du lot sur la rue des Anciens Combattants d'Indochine et d'Extrême Orient, décalage de l'axe de la voie.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 7 voix contre et 2 abstentions

- Approuve l'avenant n°2 à la concession d'aménagement du lotissement « Passage des Buttes » et son bilan prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer ledit avenant n°2 à ladite concession à intervenir avec la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction ainsi que le bilan prévisionnel qui l'accompagne

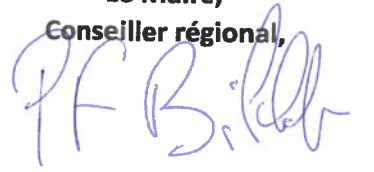
Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le

**Le Maire,
Conseiller régional,**



Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221213-DEL2022-200-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022